

## Compte rendu de la séance du 28 juin 2019

**Secrétaire de la séance** : Christine SALVAING

**Présents** : Madame Karine ORUS-DULAC, Monsieur Jean-Yves CENCIGH, Madame Marie-Noëlle SALVAING, Monsieur Antony GOUDEFROYE, Monsieur Delfim MARTINS, Monsieur Thierry DEJEAN, Monsieur Jean FAGET, Monsieur Claude JAMMES, Madame Christine SALVAING, Monsieur Jean-Jacques STROH.

**Excusés** : Monsieur Jean-Claude DAGRASSA.

**Absents** : Madame Valérie MARTINEZ, Monsieur José DE CARVALHO, Madame Hélène GAYARD.

**Représentés** : Monsieur Simon-Pierre BAUDOIN par Mr STROH Jean-Jacques.

### **Ordre du jour:**

- Délibération de transfert de personnel des communes d'Aulos et Sinsat à la commune nouvelle d'AULOS-SINSAT,
- Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A. G. E. D. I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD),
- CCHA : Délibération dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires en 2020,
- Demande de Monsieur LAGUERRE Clément,
- Points sur les locations : recouvrement des loyers, locataires etc...,
- Compte-rendu de la réunion avec la Poste pour l'adressage,
- Point sur les travaux des appartements du Moulin,
- Point sur les travaux,
- Bulletin municipal,
- Compte-rendu de réunions (CCHA-SDE 09-SMDEA etc...),
- Urbanisme,
- Voirie,
- Employés communaux,
- Comité des fêtes de la commune déléguée d'Aulos,
- Source eau non traitée commune déléguée d'Aulos

### **Questions diverses**

Avant le début de la séance, Madame le Maire prend la parole pour demander aux membres du Conseil municipal, puisqu'il y a le quorum, s'ils sont d'accord pour commencer la séance alors que Messieurs STROH Jean-Jacques et DÉJEAN Thierry auront un peu de retard en raison de leurs activités professionnelles.

Les Membres du conseil approuvent à l'unanimité.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Transfert du personnel des communes d'AULOS et SINSAT à la commune nouvelle d'AULOS-SINSAT (DE-2019-032)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la fusion, le personnel des anciennes communes d'AULOS et SINSAT a été repris sur la commune nouvelle d'AULOS-SINSAT, et que c'est une délibération de principe afin d'établir le tableau des effectifs.

VOTE : Unanimité

**Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A. G. E. D. I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DE-2019-033)**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'avant la fusion, les communes d'Aulos et Sinsat adhéraient gratuitement au service Règlement Général de la Protection des données et en tant que commune nouvelle, pour que le service soit effectif, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Syndicat Intercommunal A. G. E. D. I. met à disposition des communes qui le souhaitent, un délégué à la protection des données, pour cela il faut retourner la convention d'entente.

VOTE : UNANIMITÉ

**CCHA : Délibération dans la perspective du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires en 2020 :**

Madame le Maire explique qu'en 2020, suite à la fusion, le nombre d'élus au sein du Conseil Municipal passe à la strate supérieure, il y aura donc 15 membres mais que pour la représentation en conseil communautaire, la commune nouvelle conserve le droit commun par conséquent, il y aura un titulaire et un suppléant.

Il n'est donc pas nécessaire de délibérer.

**Demande de Monsieur LAGUERRE Clément :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Mr LAGUERRE Clément, président de l'Association WOODSRIDERS (pratique de trail et VTT) demande l'autorisation de nettoyer les pistes et chemin communaux dans le respect des activités déjà en cours sur la commune nouvelle, à savoir la chasse et les activités agricoles.

Le conseil Municipal acquiesce la proposition mais demande à ce que Mr LAGUERRE et ses adhérents respectent la faune et la flore et la réglementation en vigueur si des interventions de leur part venaient à se faire pour la partie Natura 2000 du « Quié de Sinsat » puisqu'il s'y trouve des espèces animales et végétales protégées.

**Point sur les locations :**

Monsieur le Maire délégué de la commune déléguée d'Aulos prend la parole afin de faire un point sur les locations et locataires.

Il explique que sur St Martin tous les appartements sont loués, que le locataire qui a eu des difficultés à verser le loyer a régularisé sa situation en trouvant un accord avec la perception de Luzenac. Il a versé la moitié de ce qu'il devait et s'est engagé de verser en sus du loyer mensuel un montant de 160€ pour solder sa dette.

Rentrée d'une locataire à l'appartement de l'école avec des chiens. Ceux sont de gros chiens, ils sortent sans laisse ni muselière, et l'un d'eux a mordu une autre locataire ce qui engendre quelques difficultés. Mr le Maire explique qu'il lui a demandé de les tenir en laisse quand elle les sort.

De plus suite aux problèmes de non-conformité de l'eau sur Aulos, des packs d'eau ont été mis à disposition des habitants sous le préau mais il est compliqué d'y accéder car les chiens sont en liberté.

Il est demandé que la propriétaire des chiens fasse le nécessaire avec ses chiens car cela peut-être une raison de résiliation de bail car la sécurité des personnes est engagée. Monsieur le Maire délégué explique que cette locataire va quitter rapidement le logement.

Proposition est faite de rajouter une clause de non admission des animaux dans les baux de location pour assurer la sécurité de tout le monde.

**Adressage :**

Monsieur le Maire délégué a rencontré une personne de la poste afin de mettre à jour l'adressage sur la commune déléguée d'Aulos, puisque pour la commune déléguée de Sinsat, cela a déjà été fait.

Il doit y avoir un numéro de rue pour chaque parcelle numérotée au cadastre, pour cela un travail en amont doit être effectué.

Suite à ce travail, une prochaine réunion avec la poste sera organisée pour les 2 anciennes communes.

### **Point sur les travaux :**

#### **Les appartements du Moulin :**

Madame Salvaing, 1<sup>ère</sup> Adjointe de la commune nouvelle prend la parole pour expliquer que les travaux ont pris du retard en raison de la démolition du plancher intérieur suite aux infiltrations d'eau causées par les intempéries hivernales.

Attente de 3 semaines des poutres de remplacement, mise en place et pose du plancher coupe-feu.

Le plaquiste doit tracer les cloisons et les poser dans les prochains jours.

Problème avec le couvreur, ardoises toujours en attente de pose. Voir avec le cabinet d'architecture pour le relancer.

Elle rappelle que les travaux sont en pris en charge par l'assurance et que l'expert a validé les devis des travaux supplémentaires.

La pose de la cuisine, et le changement des radiateurs dans l'appartement 140 sont faits.

Les appartements devraient être prêts courant septembre.

Fuite au niveau du mur de la Biscuiterie en raison de la porosité des tuyaux en cuivre qui sont donc à changer.

Le Moulin sera prêt ultérieurement en raison du piquage effectué pour assainir les murs suite au traitement du mэрule. Passage de la chaux et remontage du bras de la meule et une consolidation des murs sont à faire, il n'y aura pas d'ouverture pour les journées du Patrimoine 2019.

### **Travaux :**

#### **SNCF :**

Sur la commune déléguée d'Aulos un arbre menace de tomber sur la caténaire de la voie ferrée : faire une demande de devis. Madame le Maire donne les coordonnées de 2 prestataires en capacité de le faire : Entreprise AMMARI Zaïd et de la SARL SATF à Mr Cencigh afin qu'il fasse le nécessaire.

Sur la commune déléguée de Sinsat, Madame le Maire a signé le devis avec l'Entreprise Cuminetti pour le nettoyage de la partie communale de l'aqueduc du Ruisseau des Lumières, voir ensuite avec l'Entreprise pour la date de début des travaux.

#### **Toit « ancienne école » Aulos :**

Bâche toit école : attente de la bâche qui se trouve sur les appartements du Moulin (achetée lors du sinistre par la commune de Sinsat et qui « économisera » l'achat d'une autre bâche), dès que les ardoises seront posées, l'entreprise Falguié se propose de mettre en place la bâche sur le toit des appartements de l'ancienne école d'Aulos.

#### **SMDEA :**

Mr Cencigh indique que, suite aux travaux de mise en place du réseau d'eau potable, le chemin qui relie Aulos à Sinsat, a besoin d'être « repris » par l'entreprise qui a fait les travaux pour le compte du SMDEA. Madame le Maire propose à Mr Cencigh de préparer un courrier afin que le SMDEA procède au compactage des granulats mis en place par leur soin, afin que le chemin soit à nouveau praticable.

Mr Cencigh, indique qu'il faut demander également, par courrier, au SMDEA à qui revient l'entretien de la source non potable se trouvant sur la commune déléguée d'Aulos.

### **URBANISME**

Un habitant de la commune d'Aulos a effectué des travaux sur un abri sans autorisation de travaux, une demande de régularisation a été faite. Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un article sur les travaux et les autorisations a été rédigé pour le prochain bulletin municipal 2019.

Lors du dernier Conseil Communautaire de la CCHA se déroulant à ROUZE, la personne responsable de la mise en place du PLUi a demandé à Mr CENCIGH le CD du PLU mis en place sur la commune

déléguée d'Aulos. Madame le Maire demande à Monsieur le Maire délégué de faire une copie sur CD ou clé USB et de la transmettre à la CCHA dans les meilleurs délais.

#### ***Droit de préemption :***

Suite à l'acquisition d'un bout de la parcelle de Mmes BOLTANA-DURANTHON, les mesures et la prise de repère pour la destruction d'un morceau du mur ont été faites, il faudra ensuite « arranger » le morceau de voirie.

#### ***Parcelle Aulos :***

Monsieur le Maire délégué d'Aulos explique que, suite à la vente des parcelles pour un même propriétaire, il est nécessaire de déclasser un « bout » de chemin qui mène à ces parcelles privées et qui n'est donc plus d'utilité, et qui pourrait être vendu à ce même propriétaire.

Pour cela, il faut vérifier s'il s'agit du domaine communal privé ou public afin de savoir si une enquête publique doit être menée. Dans cette hypothèse, le coût incomberait à l'acquéreur : se renseigner auprès de Mr EL MAHI, juriste de l'Association des Maires de l'Ariège.

#### ***Comité des fêtes de la commune déléguée d'Aulos :***

Un repas est prévu le 07/07/2019 pour les habitants de la commune nouvelle. La commune déléguée de Sinsat possède un chapiteau, et Mr Cencigh demande pour les responsables du comité des fêtes, s'il serait possible de leur prêter s'il y avait une affluence d'inscriptions (limitation à 50 personnes).

Madame le Maire et le Conseil municipal n'y voient aucun inconvénient à conditions qu'un membre du Comité des fêtes de la commune déléguée de Sinsat explique aux bénévoles et participe au montage de la structure.

#### ***Bulletin Municipal :***

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les articles pour le bulletin municipal ont été transmis à Mr BAUDOUIN pour la mise en page. Elle a préparé, en collaboration avec Mr Cencigh l'édition.

Demande de précisions sur la date de décès de Mr GAYARD : Mr GOUDEFROYE a transmis l'information.

Un point sur l'adressage a été rédigé ainsi que sur les actualités des déchets.

Demande au "Président du Comité des Fêtes de la commune déléguée de Sinsat de faire parvenir le programme de la fête 2019.

Madame le Maire souhaite qu'il soit mis en page rapidement pour que le bulletin soit distribué courant juillet.

#### ***Compte-rendu Réunions :***

Madame le Maire rend compte de la réunion de la CCHA :

Une DSP (Délégation de service public : est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, et dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service.) a été lancée pour la via ferrata à Vicdessos : la proposition d'un nouveau prestataire a été retenue.

PLUi : Mme Céline Mariani a été recrutée par la CCHA et va travailler à la mise en œuvre du PLUi sur l'ensemble de la CCHA pour toutes les communes.

Une personne a également été recrutée pour l'amélioration du tri et la réduction des déchets, dans la perspective de la mise en place de la redevance incitative par le SMECTOM du Plantaurel.

#### ***Voirie :***

Des travaux de marquage au sol ont été effectués par l'entreprise Thierry Multiservices sur Sinsat : dos d'âne, passages piétons sur la RN 20 et marquages stops, manque le marquage de l'arrêt des

bus : pour cela voir l'Entreprise SARL Vexane qui doit d'abord faire la réfection du sol pour que le nouveau marquage puisse « tenir » et durer.

Pour la ligne blanche continue se situant dans la traverse de la commune de Sinsat, c'est à la DIRSO (route RN20/E9 à la charge de l'État) de faire le nécessaire. Un mail leur sera envoyé de manière à ce que ce marquage soit refait au plus vite.

#### ***Agents techniques :***

Madame le Maire explique que la commune déléguée de Sinsat prend chaque année en complément de l'agent technique titulaire, une personne recrutée par l'Association « Ariège Profession Animation » pour l'aider, à raison de 8h par semaine. La personne présente depuis le mois de mai a trouvé un emploi sur la commune de Varilhes pour un poste de 35h sur 3 mois, il a donc été demandé à l'APA de pourvoir à son remplacement au plus vite.

A cette occasion, il est précisé, que les plannings et travaux des 2 ouvriers municipaux sur la commune déléguée de Sinsat sont sous l'entière responsabilité du 4<sup>ème</sup> adjoint. Il est également rappelé que, suite à diverses plaintes des administrés de la commune concernant la propreté de la partie couverte du canal, ce terrain est communal et à ce titre, doit être régulièrement entretenu.

Il a été également établi une liste de tâches non exhaustive pour la commune déléguée de Sinsat, celle-ci doit être mise à jour régulièrement par le 4<sup>ème</sup> adjoint, autant pour les travaux à effectuer que pour indiquer quand les tâches sont terminées.

#### **Questions diverses:**

Prise de parole de Mr STROH Jean-Jacques pour informer de la détérioration des poutres et planches de rives du lavoir : Madame le Maire informe qu'un devis avait été demandé l'année dernière et qu'il est en attente de signature pour effectuer les travaux qui seront prévus pour le début d'année 2020.

#### ***Privatisation des aéroports :***

Mr Claude JAMMES informe les membres du conseil qu'une pétition en ligne a été mise en place mais qu'elle est difficile d'accès ! Il est demandé à Mr JAMMES de voir s'il est possible de l'imprimer et la mettre à disposition des habitants de la commune nouvelle.

**FIN DE SÉANCE 19h45**